

Rue des Croisi ers 24
B- 4000 LI EGE

*

i nfo. assurance@et hi as. be



Votre correspondant:

MOOREN Mé l ani e
Tél . 04 235 86 95
Fax 04 249 65 25

STI CHTI NG BRANDWONDEN

Rue Frans Landrai n, 43

1970 WEZEMBEEK- OPPEM

N/Référence: 1153- P54808- 45475960

V/Référence:

Li ège, l e 12 décembre 2022

Madame, Monsi eur

**Ethias- assistance - véhi cules de servi ce
Déplacements effectués à bord des véhi cules
désignés par le preneur d' assurance.**

Suite à votre demande, nous vous adressons en annexe et en double, la police n° 45. 475. 960 relative au risque ci-dessus mentionné.

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la police signé et de verser à notre compte le montant de la prime totale mentionné sur la facture.

Nous vous remercions par avance et vous prions d' agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

C O N D I T I O N S P A R T I C U L I E R E S

POLICE N° : 45.475.960	CLIENT : 125495	AVENANT N° : 000
GESTION. : 1153-P54808		INSPECTEUR : SA

La présente police d'assurance est régie par les conditions particulières et spéciales ci-dessous ainsi que par les conditions générales 1154-062-05/22 jointes en annexe

PRENEUR D' ASSURANCE	STICHTING BRANDWONDEN Rue Frans Landrain, 43 1970 WEZEMBEEK- OPPEM
---------------------------------	--

RISQUE ASSURE	Ethias- assistance - véhicules de service Déplacements effectués à bord des véhicules désignés par le preneur d'assurance.
----------------------	--

ECHEANCE	01 janvier
-----------------	------------

PRISE D' EFFET	24 novembre 2022
-----------------------	------------------

PRIME (+)	pour la période du 24/11/2022 au 31/12/2023 118,22 EUR, à majorer des taxes et des cotisations (+) dont 29,82 EUR de frais d'acquisition et 8,00 EUR de frais d'administration inclus dans la(les) prime(s) hors taxes.
------------------	---

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer des coûts et frais mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusions.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

PRIME A L' ECHEANCE	voir chapitre "PRIME"
--------------------------------	-----------------------

Fait en double à Liège, le 12 décembre 2022.

Pour Ethias

Le preneur d'assurance

C O N D I T I O N S S P E C I A L E S

Les présentes conditions spéciales complètent les conditions générales et les abrogent dans la mesure où elles leur seraient contraires. Il en va de même en ce qui concerne les conditions particulières vis-à-vis des conditions spéciales et des conditions générales.

OBJET DE L' ASSURANCE

La présente police d'assurance s'applique exclusivement aux déplacements et séjours effectués au moyen du véhicule désigné par le preneur d'assurance.

Par dérogation aux conditions générales, les prestations reprises sous le titre "Assistance aux personnes" sont accordées au chauffeur et à l'ensemble des passagers.

Les prestations reprises sous le titre "Prestations attachées au véhicule" sont acquises aux véhicules désignés par le preneur d'assurance.

Véhicule assuré : 2CTQ507.

DISPOSITION PARTICULIERE

Les conditions "PRIVILEGE" sont comprises dans ce type de contrat.

DECLARATION

Le preneur d'assurance s'engage à communiquer à Ethias, à la souscription de la présente police et ensuite dans le mois suivant chaque date d'échéance annuelle, la liste des véhicules à couvrir, avec pour chacun d'eux, mention de la marque, type, année de construction et type de garantie souhaitée.

Pendant le mois suivant chaque date d'échéance annuelle, les véhicules repris sur la liste de l'année d'assurance précédente resteront assurés sans interruption, pour autant que leur plaque figure également sur la liste de la nouvelle année d'assurance.

Les véhicules inscrits dans le courant d'une année d'assurance, ne bénéficieront de la garantie qu'à partir du moment où Ethias sera en possession des données ci-avant.

Rue des Croisi ers 24
B- 4000 LIEGE

info.assurance@ethias.be

45.475.960/000/CG 1154-062-05/22



PRIME

La présente assurance est conclue moyennant le paiement d'une prime annuelle forfaitaire par véhicule, calculée comme suit :

Par véhicule de tourisme et affaires :

- 107,00 EUR : Couverture en Europe pour l'ensemble des passagers avec véhicule de remplacement (Cat A ou B).

Minimum de prime : 100,00 EUR.

Cette prime est à majorer de la cotisation en faveur du Fonds des handicapés et de l'impôt, si le preneur d'assurance y est soumis.

FACTURE

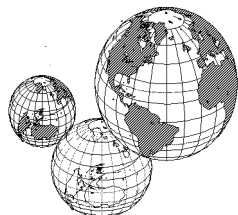
Branche Droit Commun

Référence : 45475960-00001
Police : 08/015 - 45.475.960
Assuré : 125495
Inspecteur : SA
FACTURE : 1

STICHTING BRANDWONDEN

Rue Frans Landrain, 43
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

Liège, le 12/12/2022



Correspondant :



04/220.36.20

Preneur d'assurance

STICHTING BRANDWONDEN
Rue Frans Landrain, 43
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

Catégorie

Ethias-assistance - véhicules de service
Déplacements effectués à bord des véhicules
désignés par le preneur d'assurance.

Période

du 24/11/2022

au 31/12/2023

Garanties

Total

Prime "Personnes"	118,22
Impôts (1)	10,94
Cotisation INAMI (FDH) (2)	4,43

Taxe et cotisations

(1) = 9,25%

(2) = 3,75%

Total à payer

EUR

133,59

**Vous pouvez acquitter ce montant par versement au compte BE89 0963 6391 1685 (BIC : GKCCBEBB)
avant le 02/01/2023 en précisant la communication +++622/0947/39226+++.**